



## Contrat d'engagement Terrines de porc 2019

<b>Producteur</b>	<b>Adhérent</b> (nom, adresse, téléphone)
Cécile Logeay Ferme de Mésenguy 2 rue de Mésenguy 60390 Villotran 03 44 84 46 88	Adhérent 1  Adhérent 2 (si partage de panier)

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2019 pour au moins une des trois distributions.

**10 avril, 12 juin, 28 août 2019**

### Engagements de l'AMAPien :

- être adhérent du « Jardin de Poissy » pendant la durée du contrat
- préfinancer la production
- participer aux distributions
- participer aux visites de la ferme

### Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de son élevage
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- donner des informations sur la production,
- proposer une visite de son exploitation pendant la durée du contrat.

### Constitution du panier

Terrines de viande de porc, différents saveurs en fonction de la production (poivron, raisin, nature, poivre, etc...).

Le choix se fera sur place lors de la distribution, en fonction des disponibilités.

Le bocal en verre est récupéré par la ferme, nettoyé, stérilisé et réutilisé.

Indiquer le nombre de terrines souhaitées pour chaque distribution (au moins une distribution)

	10 avril	12 juin	28 août	Total
Terrines	x 6 €	x 6€	x 6 €	
Sous-total	€	€	€	€

### Paiement du panier

Établir 1 à 3 chèque(s) libellé(s) à l'ordre de « **EARL de Mésenguy** », remis en totalité à la signature du contrat au référent du contrat et encaissé(s) aux dates indiquées.

Banque	Numéro du chèque	Montant	Date d'encaissement
			10 avril
			12 juin
			28 août

### Distribution des paniers

Les distributions ont lieu de 18 h 30 à 20 h à Poissy.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire\*, le

Signature de l'AMAPien	Signature du producteur

\*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)